

**Commune d'AILLY-SUR-NOYE**  
**Conseil Municipal du 04 mai 2022**  
**Extrait du registre des délibérations**

n° 2022-05-04-12

<b>Date de la convocation</b>
29/04/2022
Convoqués : 23
Présents : 18
Représentés : 2
Absents : 3
<b>OBJET :</b>
<b>Finances</b>
<b>Budget principal</b>
<b>Mise aux normes de la sacristie</b>
<b>Demande de subvention</b>
<b>DETR 2022</b>

L'an deux mil vingt deux, le quatre mai à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corrinne ROSE, Pascale GIRARD, Gérard LEROY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Sébastien VILLAIN, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Céline TAMPIGNY, Marie-Hélène MARCEL

**Étaient représentés :** Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL et Anne-Marie LATEUR par Maryse-Corrinne ROSE

**Étaient absents :** Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Paulo MARCELO et Karine PAGEAU

Sonia DOUAY est désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que la sacristie de l'Eglise nécessite une mise aux normes, tout en précisant que cette opération a déjà été délibérée en décembre dernier pour un dépôt de dossier de demande de subvention auprès de l'Etat.

Il ajoute que le Conseil Départemental de la Somme vient d'entériner sa nouvelle politique de financement à destination des communes (Fonds d'Appui Communal). Ce projet étant éligible à l'aide départementale, il y a lieu de solliciter cette dernière. M. le Maire fait état du plan de financement correspondant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DETR 2022		
Libellé	Montant	Taux d'aide
DETR 2022	8 043 €	20,21 %
CD 80	8 834 €	22,20 %
Commune	22 919 €	57,59 %
	<b>39 796 €</b>	<b>100,00 %</b>

**Suite et fin de la délibération n°2022-05-04-12**

Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :

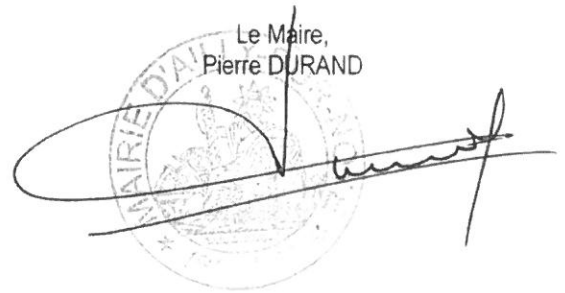
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès de la DETR 2022

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Pierre DURAND

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DAILLY LE FRANÇOIS" and a central emblem. The signature is a cursive script that starts with a large loop and ends with a vertical stroke.